

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **91 (1940)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport sur la réunion annuelle de la Société forestière suisse, du 9 septembre 1940, au bâtiment des congrès à Zurich.

1^o Procès-verbal de la séance administrative.

Le canton de Fribourg, qui ne veut pas faire les choses à moitié, s'étant trouvé, à notre grand regret, dans l'impossibilité d'organiser la réunion annuelle en cette année de guerre, le comité permanent eut l'heureuse idée de convoquer les membres de notre société à une assemblée générale, le 9 septembre 1940, au bâtiment des congrès, à Zurich.

Peu après 10 heures, notre président, Monsieur *F. Grivaz*, inspecteur cantonal des forêts à Lausanne, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux quelque 130 membres présents et note avec satisfaction la présence de Monsieur *Nobs*, Conseiller d'Etat zurichois.

Messieurs *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, *Strüby*, *Henne*, membre d'honneur, *Burger*, directeur de la station de recherches, *Badoux*, professeur, *von Erlach*, conservateur des forêts à Berne, *Knobel*, inspecteur cantonal des forêts à Schwyz et *Meyer*, secrétaire à la station de recherches, font excuser leur absence.

Etant donné qu'il ne s'agit, cette année, que d'une simple réunion administrative, le procès-verbal est tenu par un seul rapporteur, dans les deux langues, soit par M. *R. Staehli*, inspecteur forestier communal, à Vallorbe. Messieurs *Oberli* et *Veillon*, ingénieurs forestiers, sont désignés comme scrutateurs.

2^o Rapport annuel du président.

L'assemblée écoute ensuite la lecture du rapport présidentiel et se lève pour rendre hommage aux membres décédés. La liste sera publiée avec celui-là, dans les deux organes de la société; nous ne nous y attarderons donc pas ici.

3^o Comptes de l'exercice 1939/1940 et rapport des vérificateurs.

Comme il ressort de la publication, dans nos deux périodiques, de l'extrait des comptes de l'exercice écoulé, ceux-ci bouclent avec un excédent de recettes. M. *Roggen*, inspecteur forestier à Morat, rapporte au nom des vérificateurs et propose à l'assemblée d'adopter les comptes. L'assemblée admet cette proposition et donne décharge au caissier, en le remerciant pour le gros travail fourni.

4^o Budget 1940/1941.

Abstraction faite du nouveau poste de 2500 fr., représentant une subvention au fonds de recherches forestières de l'E. P. F., fonds dont il sera question plus loin, le budget est admis dans sa forme primitive.

5° *Désignation du lieu de réunion en 1941.*

Sur proposition du comité, l'assemblée est d'accord de maintenir Fribourg comme lieu de réunion en 1941.

6° *Subvention au fonds de recherches forestières de l'E. P. F.*

Monsieur le professeur *Knuchel* rapporte à ce sujet, au nom du comité :

L'idée de la création d'un fonds de recherches forestières à l'E. P. F. est vieille de 15 ans au moins. Elle a trouvé l'un de ses principaux promoteurs en la personne de Monsieur le professeur *Rohn*, président du Conseil de l'E. P. F. — Le capital initial serait fixé à 10.000 fr. Les donateurs bénévoles en seraient : la section du bois à l'Exposition nationale de Zurich en 1939, l'Association suisse d'économie forestière et, si l'assemblée le veut bien, la Société forestière suisse. Les deux premières instances ayant déjà donné leur assentiment, en réunissant la somme de 7500 fr., la Société forestière n'aurait plus qu'à verser le solde de 2500 fr., figurant au budget de 1940/1941.

Nous retiendrons, du contenu du projet de l'acte de fondation, ce qui suit :

Les intérêts du capital permettront la subvention de travaux en matière de recherches forestières. Ont droit à ces subventions : les professeurs, privatdocents, assistants et étudiants de l'école forestière travaillant à une thèse, ainsi que l'Institut fédéral de recherches forestières. Un comité composé du président du Conseil de l'E. P. F., d'un professeur de l'Ecole forestière et du directeur de la Station fédérale de recherches forestières, décidera du montant de la subvention à allouer dans chaque cas particulier.

Ces données furent suivies d'une brève discussion, au cours de laquelle on entendit Monsieur le professeur *Schädelin* parler en faveur du versement. Le vote qui succéda fut unanime touchant l'octroi de la subvention, de telle sorte que le budget put être admis sans modification.

7° *Nomination d'un membre d'honneur et de trois nouveaux membres.*

L'assemblée nomme par acclamation membre d'honneur Monsieur le professeur *Schädelin*, cela sur la proposition du président. En homme modeste, tel que nous le connaissons, M. *Schädelin* essaie de s'esquiver, invoquant les statuts; mais Monsieur *Th. Weber*, ancien inspecteur cantonal des forêts de Zurich, réussit à le convaincre, si bien, qu'en fin de compte, Monsieur *Schädelin* accepte le titre honorifique, à la grande satisfaction de l'assemblée.

Il est ensuite procédé à la nomination des trois nouveaux membres suivants :

- MM. *Werner Jöhr*, ingénieur forestier à Zuoz,
- W. Steiner*, ingénieur forestier, à Langnau a. A., et
- Stössel*, syndic, à Weesen.

8^o Propositions individuelles.

Monsieur *Brodbeck*, inspecteur cantonal des forêts à Bâle, propose la publication, par les soins de la Société forestière suisse, d'un mémoire dans le genre de celui publié en 1919 sous le titre : « De l'augmentation de la production des forêts suisses, un devoir national. »

Monsieur *Jungo*, inspecteur forestier à Fribourg, prie d'excuser l'absence de Monsieur Remy, inspecteur cantonal des forêts, et remercie l'assemblée d'avoir laissé aux Fribourgeois le soin d'organiser la prochaine réunion annuelle de la société.

9^o Travail sur « l'Armée et le service forestier », présenté par
M. le lt.-col. *Tanner*, inspecteur forestier, à St-Gall.

Pour rester dans l'ordre d'idées de ce qui avait été prévu lors de la réunion de 1939, on aurait dû entendre un travail en vue de discuter les propositions émises par Monsieur le professeur Schädelin au cours d'un article, paru dans le numéro spécial de la « Nouvelle Gazette » de Zurich (n^o 1421, août 1939), sous le titre de : « Zurück zur guten Standortsrasse. » Toutefois, le comité a jugé plus opportun de renvoyer cette discussion à une date ultérieure et de présenter à l'assemblée un sujet plus actuel.

Le travail du lt.-col. *Tanner* : « *L'armée et le service forestier* » rencontra un intérêt général auprès des membres de l'assemblée. Il comprend une première partie, que l'on pourrait appeler historique, et dans laquelle l'auteur constate les défauts de la situation militaire actuelle du personnel forestier, et une seconde partie, suggestive et constructive celle-ci, dans laquelle il propose, pour les périodes de guerre, une organisation militaire des agents forestiers, telle qu'on la trouve chez certaines milices forestières étrangères, par exemple. Ce travail devant être reproduit ici-même, nous ne nous y étendrons pas davantage. Disons simplement que l'orateur sut captiver son auditoire par un exposé clair et mûri de ses thèses, qui suscitèrent par la suite une discussion nourrie.

Ouvrant la discussion, le président, M. *Grivaz*, prie les différents orateurs de ne pas s'étendre sur des erreurs du passé, mais de formuler plutôt des suggestions personnelles et positives. Monsieur *Desponds*, ingénieur forestier et scieur à Bulle (depuis mai 1940 à l'Office fédéral de guerre, section du bois), est de l'avis du conférencier, qu'il faut organiser d'avance, et en un seul corps, le personnel forestier, les bûcherons, les entreprises de transport, les scieurs, etc. Les contrats de travail sont à élaborer en temps de paix également; le jour de la mobilisation, tous ces entrepreneurs ont leur tâche assignée. A la fin de son exposé, M. *Desponds* remet ses propositions, sous forme écrite, au président du comité permanent.

A la place d'une milice forestière indépendante, M. le professeur *Knuchel* verrait plus volontiers une section, s'occupant de questions

purement forestières, attribuée à l'état-major général de l'armée. Il est aussi partisan de l'autonomie des administrations forestières cantonales et ne croit pas qu'il faille leur substituer un organe de contrôle inter-cantonal.

M. *Bavier*, inspecteur cantonal des forêts à Coire, soutient la motion Knuchel; de même M. *Brunnhofer*, inspecteur cantonal des forêts à Aarau.

M. *Baer*, inspecteur des forêts à Schaffhouse, insiste sur le fait que, si les services forestiers pouvaient compter sur un licenciement complet et suffisamment prolongé de tout leur personnel, une nouvelle organisation forestière militarisée n'aurait pas de raison d'être.

M. *Müller*, inspecteur fédéral des forêts, expose les difficultés rencontrées à la «Section des dispenses de l'adjudance générale de l'armée» et assure ses collègues que des congés de huit mois seront accordés dans tous les cas justifiés. Il recommande la création d'équipes de bûcherons par régions (vallée), ainsi que l'institution de gardes de triage, en remplacement des gardes communaux. Il renvoie, pour terminer, à la circulaire de l'Office fédéral de guerre du 2 septembre 1940.

M. *Grivaz*, inspecteur cantonal des forêts à Lausanne, décline tout engagement de la part des cantons, sans la dispense des cadres, soit du personnel forestier supérieur et subalterne.

Le directeur *Tobler* (Berne), colonel, se rallie également à la motion du professeur Knuchel. La réaction doit venir des milieux forestiers, dit-il; ce sont les milieux responsables pour le ravitaillement en bois de feu de la population civile. A eux de prendre contact avec l'Inspection fédérale des forêts et la section des dispenses de l'adjudance générale de l'armée.

M. *Schlatter*, inspecteur fédéral des forêts à Berne, soutient entièrement les propositions de M. Tanner : les dispenses ne sont que des mesures provisoires; elles ont des inconvénients pour les deux parties, tandis qu'une milice de 2000 à 3000 hommes serait une solution plus heureuse. M. Schlatter prie le comité permanent de s'entendre avec le conférencier pour examiner la question plus à fond.

Vu l'heure avancée, la discussion est interrompue à ce moment. Le président lève la séance et prie les sociétaires de se diriger dans la grande salle, où un dîner leur sera servi. Il est 13,15 heures.

Au dessert, le président prend encore une fois la parole. Il informe l'assemblée que le comité se rendra immédiatement auprès de M. Petitmermet, inspecteur général des forêts, pour la question des dispenses, et qu'il prendra contact avec M. Tanner au cours de l'hiver.

Après avoir souhaité à chacun une bonne rentrée dans ses foyers, Monsieur Grivaz clôt la partie officielle de cette assemblée.

Vallorbe, le 14 septembre 1940.

Le secrétaire : *R. Staehli*.